Journal de Roubaix

Cinquante-et-unième année. — N° 151 — Directeur-propriétaire : ALFRED REBOUX — JEUDI 31 MAI 1906

TARIF D'ABONNEMENTS
Roubaix-Tourcoing, le Nord et les Départements limitrophes : Trois mois..... 5 francs — Six mois..... 9 — — Un an..... 18 —
Les autres Départements et l'Etranger le port en sus.
Agence particulière à Paris, 26, rue Feydeau

5 Centimes

BUREAUX ET RÉDACTION : ROUBAIX : 71, Grande-Rue ‡ TOURCOING : 5, rue Carnot

ÉDITION DU MATIN

5 Centimes

ABONNEMENTS & ANNONCES
A Roubaix..... Aux bureaux du journal, Grande-Rue, 71
A Tourcoing..... Aux bureaux du journal, rue Carnot, 5;
A Mouscron..... Chez M. Fernand Lemaire, rue de la Station;
A Tourcoing..... Chez M. Verdière, 20, rue Bourdon (Saint-Jacques)
A Paris et à Bruxelles..... Dans les agences de publicité.
On traite à Paris dans toutes les succursales des grands et dans les principaux Magasins

A VENDRE
Vente de gré à gré
JOYAUX

HUIT PAGES 5 Centimes

LE COMMERCE ALLEMAND ET LE COMMERCE FRANÇAIS

Le dernier « Bulletin » officiel de l'empire allemand vient de publier les résultats généraux du commerce extérieur de l'empire, importations et exportations, pendant l'année 1905.

La comparaison de ces résultats avec ceux de notre propre commerce considéré dans des conditions identiques, — c'est-à-dire au point de vue du commerce extérieur « spécial », (les marchandises de transit et les métaux précieux non compris), — fournit matière à des réflexions qui devraient attirer singulièrement l'attention publique. Quelques chiffres suffiront pour faire apparaître clairement la marche économique des deux pays.

Nous nous étions réjouis, avec raison, de l'augmentation de notre commerce extérieur en 1905, par rapport à l'année précédente ; 171 millions de plus à l'importation, 31 millions de plus à l'exportation, ce sont là des améliorations d'autant plus appréciables et d'autant plus nécessaires que le total de 1904 avait été inférieur à celui de 1903.

Les Allemands ont encore bien plus que nous sujet de se féliciter, et leurs résultats nous montrent combien nous avons besoin de redoubler d'efforts si nous voulons ne pas nous laisser trop distancer. Voici, en effet, leurs chiffres officiels, en millions de francs :

	Importations	*Exportations*
En 1904	7.859	6.450
En 1905	8.311	6.898
Augmentation en 1905..	.452	.448

En définitive, une augmentation de 900 millions en Allemagne en face d'une augmentation de 482 millions en France, tel est le tableau de l'année dernière.

Mais une année isolée ne suffit pas pour révéler exactement le mouvement économique d'un pays ; elle peut, au contraire, bien souvent, tromper absolument l'esprit et montrer un progrès là où il y a décadence, ou décadence là où il y a progrès. Ce qu'il faut, c'est considérer une période d'années assez longue pour qu'on voie la courbe durable des phénomènes et non point un accident annuel.

Or, le dernier « Bulletin » officiel nous permet de suivre l'évolution du commerce extérieur allemand depuis 1881, nous montrant ainsi le résultat du travail industriel et commercial de l'empire allemand pendant un quart de siècle, — de 1881 à 1905 inclusivement. Si nous prenons dans nos propres archives officielles les indications de même ordre et que nous les rapprochions des chiffres allemands, nous obtiendrons ainsi le tableau fidèle et significatif de la vie économique des deux pays pendant les vingt-cinq dernières années.

Eh bien, voici les résultats de cette comparaison résumés en quelques lignes, — étant bien entendu que les faits comparés sont identiques (commerce extérieur « spécial ») et exprimés en millions de francs.

TOTAL DU COMMERCE EXTERIEUR

	En France	*En Allemagne*
En 1881	8.424	7.332
En 1905	9.435	15.209
Augmentation en 1905..	1.011	7.877

Oui, tandis que nous avons augmenté notre commerce extérieur de 1 milliard 11 millions, les Allemands, pendant la même période, — en comptant exactement de la même manière les mêmes phénomènes, les mêmes opérations, avec la même mesure monétaire, — ont augmenté leur propre commerce extérieur de 7 milliards 877 millions de francs, — c'est-à-dire plus de sept fois plus que nous !

Nous avons accru nos affaires commerciales de un huitième de leur chiffre total de 1881 : les Allemands ont plus que doublé les leurs !

Voilà le véritable caractère, la vraie mesure du développement économique des deux pays. On comprend combien il est dangereux de n'examiner que nos propres affaires, nos propres actes, nos propres comptes, dans les diverses manifestations de la vie sociale et politique de la nation, — comme si nous étions seuls sur la terre !

Bien loin qu'il [illegible] à nous occuper que de nous-mêmes, les phénomènes sociaux et nationaux deviennent de plus en plus relatifs, liés à ceux des autres peuples. Par la rapidité des communications, par les découvertes de la science, par le mouvement des idées, les peuples réagissent de plus en plus vite et profondément les uns sur les autres, — de sorte qu'il ne suffit plus d'être réellement vigoureux, intelligent, bien portant, laborieux ; il faut être « plus » fort « plus » intelligent, « plus » laborieux que les autres ; il faut se développer, dans toutes les directions, avec d'autant plus de rapidité et d'intensité que les autres peuples se développent eux-mêmes plus rapidement et puissamment.

Il ne suffit plus de marcher : il faut courir !

Et il en sera ainsi de plus en plus ! Les peuples qui ne comprendront pas cette loi inéluctable de « progression » — en prenant ce mot dans son vrai sens mathématique — et qui se croiront bien portants et en sûreté parce qu'ils se verront en « progrès » par rapport à eux-mêmes isolément considérés, seront victimes de la plus périlleuse illusion et ne tarderont pas à éprouver les cruelles conséquences de cette erreur de méthode et d'observation.

Regardons nos actes, assurément ; mais mesurons-les par rapport à ceux des autres !

Jules Roche.

BULLETIN

29 mai.

Le gouvernement a arrêté les projets qu'ils se propose de soumettre aux délibérations du Parlement, en première ligne l'impôt sur le revenu et la réforme des Conseils de guerre.

***

Un communiqué de l'archevêché de Paris annonce que les délibérations de l'assemblée des évêques seront tenues rigoureusement secrètes.

***

Le ministre de France à Tanger a adressé de vives représentations aux autorités marocaines au sujet de l'assassinat de M. Charbonnier.

Les séances de la Douma continuent, très mouvementées. Des députés réclament la démission du Cabinet.

INFORMATIONS

Les syndicats de fonctionnaires

Paris, 29 mai. — La Commission interministérielle instituée pour la préparation d'un projet de loi sur les syndicats et associations de fonctionnaires s'est réunie pour la première fois au ministère de la Justice, sous la présidence de M. Coulon, vice-président du Conseil d'Etat.

La Commission a décidé de faire préparer par une sous-commission un texte sur lequel elle discutera ultérieurement.

Les écoles officielles françaises d'Orient

Paris, 29 mai. — M. Marcel Charlot, inspecteur général de l'instruction publique, directeur du cabinet et du secrétariat des affaires étrangères, a été chargé de diriger la mission dont la constitution a été décidée récemment par le Conseil des ministres et dont le but sera d'étudier l'organisation de l'enseignement officiel français en Orient.

La santé du général Dessirier

Paris, 29 mai. — L'état du général Dessirier continue à être alarmant. A onze heures ce matin, les docteurs n'avaient pas encore rédigé de bulletin. On nous assure néanmoins que la nuit a été relativement calme ; mais on ne peut constater un mieux. Voici le bulletin de santé communiqué à la presse à 11 h. 45 :

« Nuit tranquille, état stationnaire. — Signé : Docteurs : Auger, Duguet, Saudreau, O. Pasteau. »

Crimes coloniaux

Paris, 29 mai. — On annonce qu'une instruction va être ouverte contre M. Noirot, administrateur en chef des colonies, et M. Hubert, administrateur-adjoint, inculpés, le premier, de meurtre, et le second de six assassinats d'indigènes dont ils auraient confisqué les biens à leur profit.

La question de l'appendicite à l'Académie de médecine

Paris, 29 mai. — Le professeur Dieulafoy a fait aujourd'hui une communication sensationnelle à l'Académie de médecine. Il a constaté un fait très important, c'est qu'on opère souvent pour l'appendicite une quantité de gens qui sont simplement atteints d'une maladie moins grave : la typhlocolite.

Il est temps d'arrêter des interventions chirurgicales inutiles. Il faut donc que les médecins fassent des diagnostics précis.

Un duel

Paris, 29 mai. — Un duel à l'épée a eu lieu, ce matin, entre MM. Del Prat et de Gallway. Le motif était une discussion politique, M. Del Prat soutenant les libéraux et son adversaire les radicaux.

Le duel a eu lieu en présence d'une centaine de personnes. Il a été des plus émouvants et, à la seconde reprise, M. de Gallway a failli être tué. Heureusement, l'épée de son adversaire a glissé le long de la hanche.

Après avoir été deux fois désarmé, M. de Gallway a été blessé à la main, à la treizième reprise.

Les adversaires se sont réconciliés.

Les élections au conseil général

Digne, 29 mai. — Des élections au Conseil général ont eu lieu pour les cantons de Sisteron et de la Motte. Dans le premier, M. Eugène Roa, radical-socialiste, est élu par 629 voix contre 623 à M. Machamûsin, radical. Dans l'autre, M. Vassot, radical, l'emporte sur M. Bassot, nationaliste, par 569 voix contre 510.

L'agitation au Maroc

Londres, 29 mai. — On mande de Tanger au *Daily Mail* :

« L'anarchie, qui régnait dans le Sud du Maroc, a pris tout à coup un caractère menaçant. La plupart des grandes tribus ont mobilisé leurs forces et celles de deux provinces se sont unies pour combattre le caïd de Haha.

» La semaine dernière, un petit engagement a eu lieu à Haha. Il y a eu 26 morts.

» Mogador est virtuellement assiégé du côté de la terre. »

Révolution en Guatemala

New-York, 29 mai. — On télégraphie de Mexico que des troupes révolutionnaires ayant pour but d'américaniser le Guatemala ont franchi la frontière du Guatemala, venant à la fois du Nord de la République du Salvador et du Honduras britannique.

La loi sur l'enseignement en Angleterre

Londres, 29 mai. — La Chambre des communes a adopté, par 315 voix contre 162, l'article premier du projet de loi sur l'enseignement, déposé au nom du gouvernement, par M. Birrell, ministre de l'Instruction publique, et dont les objets principaux sont la suppression des écoles libres, la nomination des directeurs d'écoles primaires par des Comités eux-mêmes élus et l'extension de l'instruction laïque à toutes les écoles.

Un amendement de M. Chamberlain, tendant à autoriser les ministres des différents cultes à pénétrer dans les écoles avait été repoussé, ainsi d'ailleurs qu'un autre amendement prononçant nettement la laïcisation de l'enseignement.

Un évêque nègre

Bien que les prêtres nègres soient légion dans le Nouveau-Monde, la catholicité ne comptait, de nos jours, qu'un seul évêque de cette couleur : Mgr Silverio Gomez Pimenta, évêque de Marianna, au Brésil, qui vient de mourir.

Il était né de parents esclaves. On le mit au séminaire, où il ne tarda pas à donner des preuves de talent et à conquérir les sympathies générales.

Mgr Pimenta était un homme de grand mérite ; c'était un orientaliste de marque, très versé dans la connaissance des langues sémitiques. On le tenait pour un savant de premier ordre dans les questions bibliques, et le Vatican l'avait en très haute estime.

Il est mort à l'âge de 65 ans.

RÉUNION DU CONSEIL DES MINISTRES

Paris, 29 mai. — Les ministres se sont réunis ce matin à l'Elysée sous la présidence de M. Fallières. Voici le texte du compte-rendu officieux communiqué à l'issue de la délibération :

LES TRAVAUX PARLEMENTAIRES

Les ministres se sont entretenus du programme de réformes que le gouvernement compte soumettre aux Chambres ainsi que de l'équilibre du budget de 1907. L'étude de ces questions sera poursuivie dans des réunions que les membres du cabinet tiendront demain matin au ministère de la Justice et vendredi à l'Elysée.

En ce qui concerne le budget de 1907, la tâche est très laborieuse. Il s'agit d'établir l'équilibre tout en donnant aux deux ministères de la Guerre et de la Marine des ressources suffisantes pour satisfaire à toutes les nécessités de la défense nationale. Le résultat définitif n'est pas encore atteint.

En ce qui concerne le programme de réformes on sait déjà qu'il comprend six projets de loi principaux :

1° Impôt sur le revenu ; 2° Réforme des Conseils de guerre ; 3° Réorganisation et décentralisation administratives ; 4° Réglementation du contrat de travail ; 5° Associations de fonctionnaires ; 6° Révision de la loi sur les mines.

Ce sont les deux premiers projets, celui relatif à l'impôt sur le revenu et celui concernant la réforme des Conseils de guerre qui paraissent devoir être soumis tout d'abord à la Chambre.

LES CONSEILS DE GUERRE

M. Sarrien a annoncé qu'il avait terminé l'élaboration d'un projet de réforme des conseils de guerre. Ce projet sera soumis au Conseil dans une de ses prochaines séances et examiné conjointement avec le projet déjà préparé par le ministre de la guerre.

LES HEURES SUPPLÉMENTAIRES DANS LES MINES

Le gouvernement ayant été avisé qu'à Lens, des compagnies minières avaient rétabli le système des heures supplémentaires contrairement aux dispositions de la loi du 25 juin 1905, le ministre des travaux publics a été chargé d'aviser aux mesures à prendre pour assurer l'application de la loi.

LA RÉORGANISATION ADMINISTRATIVE

Le ministre de l'intérieur a soumis à la signature du président de la République, un décret constituant la commission dont la création avait été décidée dans un précédent conseil, et qui aura pour mission d'élaborer un projet de réorganisation administrative.

La Commission qui sera présidée par M. Sarrout, sous-secrétaire d'Etat de l'intérieur, comprend entre autres membres : MM. Dietere, président de section au Conseil d'Etat, et Vel-Durand, conseiller d'Etat ; M. Maringer, directeur du personnel au ministère de l'Intérieur ; M. Charles Laurent, secrétaire général du ministère des Finances, et M. Paillot, directeur des affaires civiles au ministère de la Justice.

LES CHEMINS DE FER ÉTHIOPIENS

Le ministre des affaires étrangères a exposé au Conseil l'état actuel de la question des chemins de fer éthiopiens.

L'ASSISTANCE JUDICIAIRE

Le président du Conseil a soumis au Conseil des ministres et a fait signer par le Président de la République un projet de loi tendant à compléter et à modifier les articles 3 et 12 de la loi du 10 juillet 1901 sur l'assistance judiciaire. Ce projet a d'abord pour objet de prescrire aux bureaux d'assistance de modifier leur décision en cas de rejet ; d'autre part, il institue au-dessus de tous les bureaux d'assistance judiciaire quels qu'ils soient un bureau d'appel, auxquels pourront toujours être déférées en dernier ressort des décisions rendues en matière d'assistance. Ce bureau sera installé au ministère de la justice. Il ne pourra pas être saisi directement par les parties, le procureur général près la Cour de cassation, le secrétaire général du Conseil d'Etat, le secrétaire du Tribunal des conflits, les procureurs généraux près les cours d'appel, pourront lui déférer les décisions quelles qu'elles soient émanant des bureaux près des juridictions auxquelles ils sont attachés.

LES FÊTES DE CORNEILLE

Enfin M. Barthou, a été désigné pour représenter le gouvernement aux fêtes de Corneille qui auront lieu à Rouen le 6 juin prochain.

LES ÉLECTIONS DE LA RÉUNION

Paris, 29 mai. — Voici les résultats des élections législatives à l'île de la Réunion, qui ont eu lieu dimanche :

Première circonscription, inscrits 14.268, votants 8.274. Ont obtenu : M. *Gasparon*, avocat-défenseur à Tamatave, républicain libéral, 7.540 voix, *élu*. Le docteur Aubert, député sortant, blocard, ne s'était pas représenté.

Deuxième circonscription, inscrits 22.353, votants 10.844. Ont obtenu : MM. *de Mahy*, républicain libéral, 8.000 voix, *élu* ; Auguste Brunet, républicain démocrate, 2.539 voix.

LA SITUATION POLITIQUE

Les projets du gouvernement

Paris, 29 mai. — M. Gérault-Richard ayant déposé une interpellation sur la politique générale avec l'assentiment du gouvernement, le programme du cabinet semble devoir être exposé en réponse à l'interpellateur et non sous forme de déclaration ministérielle spontanée.

On affirme que les membres du cabinet se sont mis d'accord sur les points suivants :

« Réforme administrative avec projet de décentralisation communale ;

Réforme des Conseils de guerre en déférant les crimes et délits de droit commun à la juridiction civile et supprimant, au moins en temps de paix, la peine de mort pour les délits d'ordre purement militaire ;

» Réglementation du contrat du travail avec organisation d'un système de participation aux bénéfices ;

» Extension aux fonctionnaires et employés de l'Etat de la loi de 1884 sur les syndicats ;

» Rachat du réseau de l'Ouest et d'une partie de celui de l'Orléans afin d'accroître le réseau de l'Etat. »

Le gouvernement s'engagerait en outre, à poursuivre activement devant le Sénat, le vote de la loi sur les retraites ouvrières.

L'amnistie

Il est très probable qu'une proposition d'amnistie sera déposée avec demande de discussion immédiate aussitôt que le bureau définitif sera élu, c'est-à-dire dès que la Chambre sera normalement constituée. L'intention de ceux qui feront cette proposition est d'amener la Chambre à voter avant même que M. Gérault-Richard puisse développer son interpellation.

Les combistes continuent vigoureusement leur campagne contre le cabinet ; ils s'emparent à cet effet des nouveaux venus et les catéchisent ardemment.

Leurs candidats aux deux vice-présidences du bureau provisoire sont MM. Guyot-Dessaigne et Berteaux.

LES CAPITAUX ET LA POLITIQUE

Depuis quelques années, l'exode des capitaux français augmente dans des proportions considérables. Si l'on jette les yeux sur la quantité de valeurs diverses émises en ces derniers temps, on verra que les trois quarts au moins représentent des affaires à l'étranger et des emprunts étrangers.

Une nouvelle méthode est apparue récemment et tend à beaucoup se développer, dans les couches françaises opulentes ou même simplement aisées, c'est d'acheter des titres étrangers aux bourses étrangères mêmes et de les laisser en dépôt à l'étranger. Naguère, il n'y avait que les capitalistes spécialement hardis ou diligents à faire des placements de cette nature ; aujourd'hui, cette habitude se répand.

De même, l'aire des placements français à l'étranger prend une extension chaque jour plus grande. Autrefois, nos capitaux, encore timides, n'essaimaient pas loin ; ils ne s'écartaient pas beaucoup de notre frontière ; ils n'allaient que chez des peuples voisins : en Suisse, en Autriche, en Italie, en Espagne, en Portugal ; plus tard, ils se risquèrent en Turquie, en Grèce, en Russie, en Egypte, puis dans l'Amérique du Sud.

Aujourd'hui, ils se répandent sur le monde entier. Les Etats-Unis, le Canada et le Mexique les attirent beaucoup à l'heure présente ; la Chine leur offre de l'attrait et le Japon. Ils vont maintenant partout, chez tous les peuples, chez toutes les races, dans tous les climats, pour les œuvres de toute nature.

On peut prévoir que, très prochainement, les capitaux exportés, appartenant à des Français, dépasseront en importance, pour les capitaux immobiliers du moins, ceux qui sont restés en France.

Cet exode prend chaque jour plus d'essor ; diverses causes, que nous avons indiquées, notamment la difficulté de trouver des placements rémunérateurs en France, y contribuent. Mais la cause la plus active de cet exode des capitaux français, c'est l'effroi des capitalistes et des rentiers. Les airs de croquemitaines que prennent, à l'égard de la « richesse acquise », le gouvernement, le parlement, les candidats, jettent la terreur dans ces couches sociales qui s'alarment facilement, elles font passer la frontière à leurs capitaux et, si l'on poussait beaucoup plus loin les menaces, il se pourrait qu'en partie elles passassent la frontière elles-mêmes. Ce serait un mouvement analogue à celui qui suivit la révocation de l'Edit de Nantes.

Cela devrait faire réfléchir le gouvernement et le parlement, et tout cet que parlement et gouvernement soient capables de réflexion et de prévoyance. Aux débuts d'une législature qui s'annonce comme peu tendre pour les capitalistes et les rentiers, il est bon d'attirer l'attention publique sur cette situation.

Paul Leroy-Beaulieu.

LE MARIAGE DU ROI D'ESPAGNE

Alphonse XIII au Monastère de l'Escurial. — Arrivée des Missions Etrangères. — Une réception au Pardo.

Madrid, 29 mai. — Ce matin, le roi Alphonse et les princesses se sont rendus en automobile au monastère de l'Escurial, où sont les tombeaux des rois d'Espagne. Ils ont été reçus par le prieur des Augustins et ses moines. Une procession se forme pour le conduire aux tombeaux royaux.

La princesse dépose des couronnes de fleurs naturelles sur les sépulcres d'Alphonse XII et de la reine Mercédès.

LE ROI D'ESPAGNE ET LA PRINCESSE ENA

Barcelone, 29 mai. — Le duc et la duchesse de Gênes sont arrivés.

Après une promenade dans la ville, ils ont continué leur voyage pour Madrid.

Les députés provinciaux reçus par la future Reine

Madrid, 29 mai. — La princesse Ena a reçu à onze heures au palais du Pardo les députés provinciaux.

Les missions extraordinaires

Irun, 29 mai. — Le train express auquel a été attaché, à Biarritz, le wagon spécial de l'archiduc d'Autriche et sa suite, le train sud-express, sont arrivés dans la soirée à Irun, avec les missions extraordinaires. Les membres des missions devaient être reçus par M. Carreaga, délégué du ministre des affaires étrangères ; le général Dellini ; le colonel Mazancs, attaché militaire espagnol à Londres, et le haut personnel des chemins de fer du Nord de l'Espagne, mais l'affluence des notabilités étrangères causa un certain désarroi. Plusieurs personnages, notamment le grand-duc Vladimir et les membres de la mission française, n'ont trouvé personne pour les recevoir et leur indiquer les dispositions prises.

Les quais ont été envahis en outre par une foule encombrante. Le prince de Galles n'a pas pu obtenir le train spécial qu'il avait demandé. Il a manifesté alors le désir de partir par le premier convoi, voulant s'arrêter à l'Escurial et reprendre le train suivant. Le prince et sa suite occupèrent un compartiment du Sud-Express. Le train partit à 11 heures 55, avec 40 minutes de retard, emmenant aussi le général Dalstein, avec la mission française, la mission japonaise et la mission roumaine.

Ensuite, un train spécial a été formé. Il est parti à minuit trente avec une heure de retard sur l'heure prévue, emportant le grand-duc et la grande-duchesse, le général-major Gadsin, le colonel Chessel relioff et leur suite, le prince André de Grèce, le prince Eugène de Suède, le prince Frédéric-Henri de Prusse, arrivé de Biarritz en automobile ; le prince de Monaco, l'archiduc d'Autriche, les princes Alfred et Louis de Bavière avec l'infante Maria de la Paz et les princesses Pylar de Bavière.

En attendant le départ du train, tous ces personnages causaient par groupes sur les quais de la gare.

Le grand-duc Vladimir s'est entretenu familièrement avec le prince André de Grèce et longuement avec l'archiduc d'Autriche.

Les trains arriveront avec un grand retard sur l'horaire prévu.

Madrid, 29 mai. — Le prince de Galles, la mission française et la mission autrichienne sont arrivés à 2 heures 25 par le Sud-Express.

Le train spécial portant le prince Henri de Prusse, le prince Eugène de Suède, le prince André de Grèce, le prince héritier de Monaco, le grand-duc Vladimir de Russie et leur suite est arrivé à trois heures.

Madrid, 29 mai. — La municipalité de Madrid s'est rendue hier au Pardo, ainsi que l'avaient fait les autres corps constitués, pour complimenter la princesse Ena. L'alcade s'est exprimée en ces termes :

« Madrid saura vous honorer. Non seulement quand il contemplera votre souveraine gentillesse, il rendra hommage à votre beauté, mais quand vous reviendrez du temple où Dieu aura sanctifié votre union déjà faite dans vos cœurs, il admirera votre félicité et formera des vœux pour qu'elle soit éternelle et que la nation espagnole y participe. »

Madrid, 29 mai. — Le chiffre des voyageurs arrivés hier à Madrid, dépasse 80.000. Les autorités ont pris les mesures nécessaires pour assurer l'ordre et réglementer la circulation dans les rues.

Deux divisions de l'escadre française à Palma

Palma, 29 mai. — Deux divisions de l'escadre française commandées par les amiraux Barneud et Touchard, sont arrivées pour participer aux fêtes.

L'ASSEMBLÉE DES ÉVÊQUES

Un « classement »

Paris, 29 mai. — D'après la *Libre Parole*, un pointage officieux aurait été fait sur les ordres du Pape (?) au sujet des intentions des prélats français. Ce journal prétend que ce pointage classe les évêques en trois catégories... Nous les citons sur les plus expressées réserves et à titre strictement documentaire :

« PRÉLATS PARTISANS DE LA RÉSISTANCE PAR LE REJET PUR ET SIMPLE DE LA LOI :

« Les cardinaux Richard et Couillié ; NN. SS. Luçon, archevêque de Reims ; Turinaz, évêque de Nancy ; Dolamaire, évêque de Périgueux ; de Cabrières, évêque de Montpellier ; Douais, évêque de Beauvais ; Gieure, évêque de Bayonne ; Gouraud, évêque de Vannes ; Bardel, évêque de Séez ; Dubillard, évêque de Quimper ; Touchet, évêque d'Orléans ; de Ligonnès, évêque de Mende ; Gély, évêque de Rodez ; de Carsalade, évêque de Perpignan ; Andrieux, évêque de Marseille ; Dubourg, évêque de Moulins ; Hautin, archevêque de Chambéry ; Dubois, évêque de Verdun ; du Vauroux, évêque d'Agen ; les évêques de Dijon et de Nevers.

» Soit vingt-trois prélats, « et non des moindres » résolument hostiles à la loi. »

« PRÉLATS SOUMISSIONNISTES :

« NN. SS. Fuzet, archevêque de Rouen ; Ardin, archevêque de Sens ; Servonnet, archevêque de Bourges ; Sueur, archevêque d'Avignon ; Schaeffer, évêque de Tarbes ; Lacroix, évêque de Tarentaise ; Hierscher, évêque de Langres ; Bouquet, évêque de Chartres ; Gibier, évêque de Versailles. »

La *Libre Parole* classe les autres évêques et archevêques parmi les « hésitants ».

Le secret des délibérations

Paris, 29 mai. — A la séance tenue cet après-midi à l'archevêché par la Commission préparatoire de l'assemblée plénière, Mgr Amette, coadjuteur de Paris, retour de Rome, a rendu compte de son voyage et de ses entrevues avec le Pape.

Le secret des délibérations est toujours des plus rigoureux. Il en sera de même pour l'assemblée des évêques ainsi que nous l'avons dit.

A ce propos, l'archevêché fait le communiqué suivant :

« Le secret le plus absolu sera gardé sur les délibérations de l'assemblée des évêques. En conséquence, les informations qui pourraient être données sur les travaux et les votes de la réunion épiscopale seraient dénuées de tout fondement. »

Par le même train qui ramenait Mgr Amette et M. le vicaire général Odelin, sont arrivés un certain nombre d'évêques et des pèlerins qui s'étaient rendus à Rome pour assister aux cérémonies de béatification des Carmélites de Compiègne.

La santé de Mgr Turinaz

Le *Journal des Débats* publie la dépêche suivante que nous reproduisons sous réserves :

« Nancy, 29 mai. — On dit dans les milieux de l'évêché que la santé de Mgr Turinaz laisserait à désirer et que, par suite d'un surmenage cérébral, le prélat aurait été condamné à un isolement et à un repos absolus. »

L'AFFAIRE DREYFUS

La révision du procès de Rennes. — Les « faits nouveaux »

Voici l'énumération des « faits nouveaux » invoqués par M. Alfred Dreyfus pour demander la revision du procès de Rennes :

1° Le petit bleu, adressé par l'attaché militaire italien à l'attaché militaire allemand, et relatif à la communication prochaine de documents concernant le transport des troupes sur la ligne de l'Est en temps de mobilisation, n'a pas été, comme on le croyait lors des débats du procès de Rennes, envoyé en 1894, mais en 1895, c'est-à-dire à une époque où Dreyfus était à l'île du Diable ;

2° Devant le Conseil de guerre de Rennes, on attribua à Dreyfus la communication à l'Allemagne d'une minute ayant trait à la répartition de régiments d'artillerie dans les corps d'armée. D'après l'accusation, cette minute avait disparu du bureau où Dreyfus était employé. Depuis le procès de Rennes, la minute a été retrouvée dans le bureau même d'où on prétendait qu'elle avait été détournée ;

3° Dans un petit bleu adressé par l'un des deux attachés militaires étrangers mêlés au procès à son collègue, le nom de l'agent de renseignements était indiqué par l'initiale D. (Dreyfus). Il est établi aujourd'hui que c'est à la suite d'un grattage que la lettre D a remplacé sur le petit bleu une initiale qui n'était pas un D ;

4° Depuis 1899, on a découvert qu'un certain nombre de pièces tendantes à démontrer que Dreyfus n'est pas coupable du crime dont on l'accuse n'avaient pas été versées aux débats du procès de Rennes ;

5° Depuis 1899, également, une pièce a été découverte établissant que Dreyfus n'a jamais fait l'aveu de sa culpabilité ;